



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre  
conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 24

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 26.12.23  
Et publication ou notification  
Du 26.12.23

N°DEL 2023\_09\_120\_1

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre,



Le Maire, Pour le Maire,  
le Premier Adjoint,  
René CARANDANTE

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous  
la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

**Objet : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Retrait du SIVAAD de la commune de COGOLIN

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Jacques BUTTARD

Pierre MONETON  
Thierry DOMENACH  
Laurence GIORGINI  
Chloé DE BROUWER  
Adama LACLAVERIE  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Marie-Françoise CASADEI  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Linda TRIBET donne procuration à Stéphanie MECHIN  
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT  
Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Bernard JOBERT  
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Roger OLIVIER

**Secrétaire de séance :**

Madame Stéphanie MECHIN

=====

Monsieur Robert DALMASSO expose à l'Assemblée délibérante,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 8 septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 et L.5211-19,

**Vu** l'article 14 des statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

**Vu** la délibération en date du 12 novembre 1982 du Conseil Municipal de la commune de COGOLIN, ayant pour objet l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD)

**Vu** la délibération N°2020/078 en date du 24 septembre 2020, du Conseil Municipal de la commune de COGOLIN ayant pour objet l'adoption de la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du VAR et la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement,

**Vu** le courrier recommandé du 18 septembre 2023, par lequel la commune de COGOLIN acte son retrait du Groupement de Commandes,

**Vu** la délibération N°2023/09/26-07 en date du 26 septembre 2023, du Conseil Municipal de la commune de COGOLIN, ayant pour objet le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) ;

**Vu** la délibération n° 20231411-DAG12 en date du 14 novembre 2023 du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers ;

**Considérant** les dispositions de l'article L5211-19 du CGCT, précisant que le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre disposant d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé ;

**Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :**

- **D'accepter** le retrait de la commune de COGOLIN du SIVAAD.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,  
Bernard JOBERT.**

**La Secrétaire de séance,  
Madame Stéphanie MECHIN**

**Pour le Maire,  
le Premier Adjoint,  
René CARANDANTE**



Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

**26 DEC. 2023**

Le Maire  
Pour le Maire,  
le Premier Adjoint,  
René CARANDANTE

